



---

VILQUIN

---

La Belloire	16200 Jarnac
-------------	--------------

## PJ n°09 – Evaluation des incidences Natura 2000

*Art. L414-4 et R. 414-19 et suivants du Code de l'environnement*

---

N° Etude : ET-127-022020

---

Juin	2020
------	------



## SOMMAIRE

---

I.	Contexte réglementaire .....	3
II.	Présentation simplifiée du site.....	5
2.1	Objet du projet .....	5
2.2	Situation géographique .....	5
III.	Présentation du site natura 2000 concerné par le projet .....	7
3.1.	Description générale.....	7
3.2.	Les habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la directive 92/43/CEE et ayant justifié la désignation du site Natura 2000.....	10
3.3.	Les espèces faunistiques et floristiques inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et ayant justifié la désignation du site Natura 2000 .....	11
IV.	Conclusion sur les incidences des modifications projetées sur les sites Natura 2000 .....	12

## LISTE DES FIGURES

---

<b>Figure 1</b>	: Localisation du site Vilquin à l'échelle départementale (source Géoportail) .....	5
<b>Figure 2</b>	: Localisation du site Vilquin à l'échelle locale (1/25000) (source Géoportail) .....	6
<b>Figure 3</b>	: Situation du site VILQUIN vis-à-vis des sites Natura 2000 .....	8
<b>Figure 4</b>	: Localisation du site Natura 2000 "Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents" (source : INPN).....	9

## LISTE DES TABLEAUX

---

<b>Tableau 1</b>	: Présentation du site Natura 2000 « Vallée de la Saye et du Meudon » .....	9
------------------	---	---

## I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

---

Conformément à l'article R.414-19 du Code de l'environnement, le projet d'extension de la société VILQUIN nécessite une évaluation des incidences Natura 2000 dans la mesure où :

- un ou plusieurs sites Natura 2000 seront potentiellement affectés par le projet, compte tenu de la distance, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, de la nature et de l'importance du programme ou du projet, des caractéristiques du ou des sites et de leurs objectifs de conservation, de manière à remettre en cause l'intégrité des sites ou les objectifs de conservation ;
- un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Habitats) ou une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitats ou Annexe I de la Directive Oiseaux) ou leurs habitats d'espèces seront potentiellement affectés par le projet, de manière à remettre en cause la conservation des habitats ou la conservation des populations des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 proches.

Les incidences potentielles seront évaluées à partir :

- des habitats d'intérêt communautaire visés à l'annexe I et les espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE ;
- les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire visées à l'annexe I et les espèces d'oiseaux migratrices régulières y compris celles qui ne relèvent pas de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE ;
- les habitats et espèces inscrits dans les Formulaires Standards de Données, dans l'arrêté ministériel de désignation des sites, dans les diagnostics des DOCOB.

Le contenu réglementaire d'une évaluation d'incidence Natura 2000 est fixé à l'article R.414-23 du Code de l'environnement. L'évaluation est proportionnée à la nature et à l'importance du projet et ciblée sur les enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

L'évaluation des incidences présentera à minima :

- une présentation du plan, programme, projet, manifestation ou intervention soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
- les cartes de localisation associées quant au réseau Natura 2000 proche ou concerné ;
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles il est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ;

⇒ **Dans la négative, l'évaluation peut s'arrêter ici.**

**Dans l'affirmative, le dossier comprend :**

- une description complète du (ou des) site(s) concerné(s) ;
- une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, du plan, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, pris individuellement ou cumulés avec d'autres plans, projets, manifestations ou interventions (portés par la même autorité, le même maître d'ouvrage ou bénéficiaire), sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du (ou des) site(s) concerné(s) et sur l'intégrité générale du site ;

**En cas d'identification de possibles effets significatifs dommageables :**

- un exposé des mesures destinées à supprimer ou réduire ces effets.

**En cas d'effets significatifs dommageables résiduels :**

- un exposé, selon les cas, des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement ou des raisons impératives d'intérêt public majeur justifiant la réalisation du plan, projet... (cf. L.414-4 VII et VIII) ;
- un exposé des solutions alternatives envisageables et du choix retenu ;
- un exposé des mesures envisagées pour compenser les effets significatifs dommageables non supprimés ou insuffisamment réduits ;
- l'estimation des dépenses correspondant à ces mesures compensatoires et leurs modalités de prise en charge.

## II. PRESENTATION SIMPLIFIEE DU SITE

### 2.1 Objet du projet

La société VILQUIN exerce actuellement, sur son site implanté à Jarnac (16), une activité de fabrication de charpentes métalliques.

Dans le cadre du développement de leur activité, l'établissement VILQUIN projette **d'augmenter leur capacité de production via la restructuration et l'extension de leur site actuel.**

Le projet est détaillé dans la **Demande d'enregistrement** et illustré en **PJ n°3** du présent dossier de demande d'enregistrement au titre des ICPE auquel il conviendra de se référer.

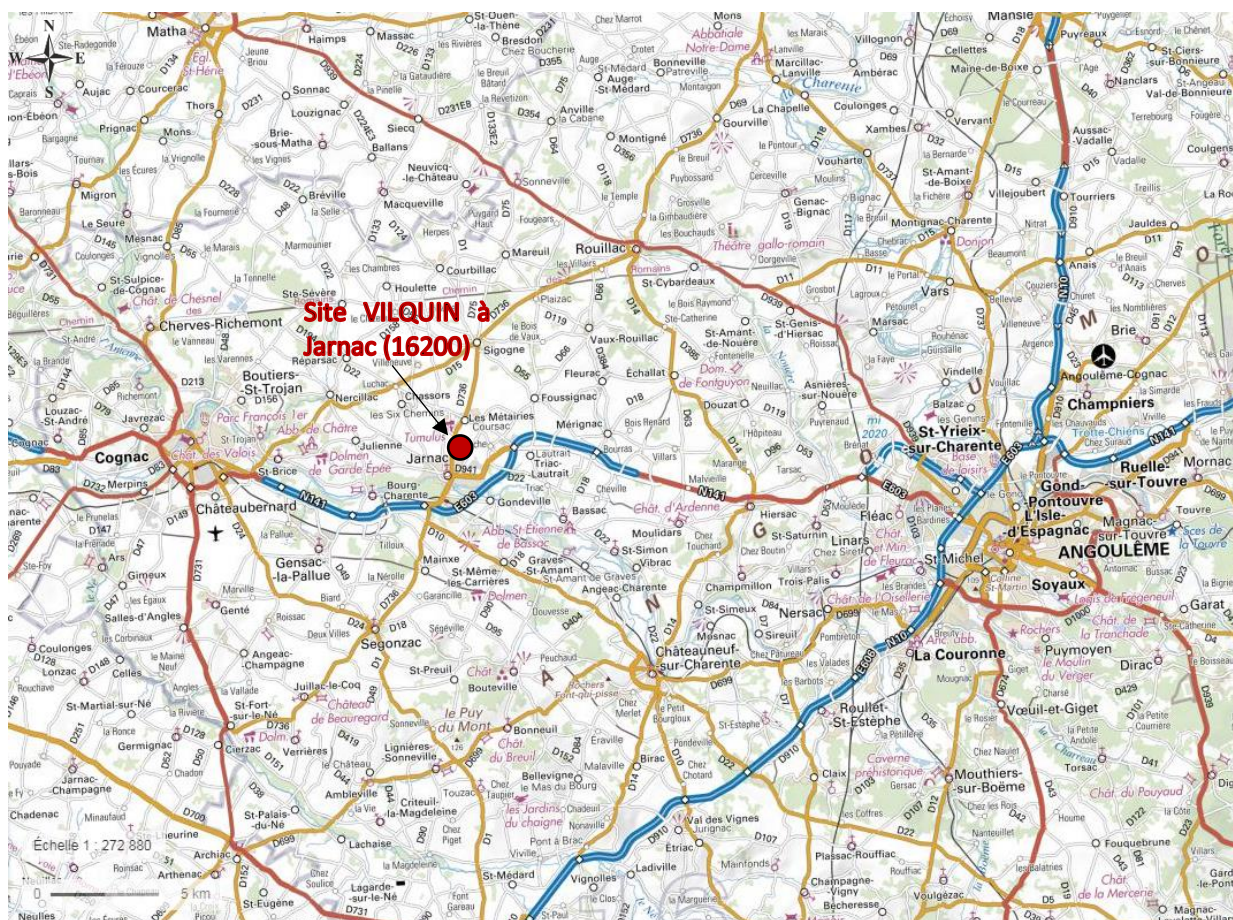
### 2.2 Situation géographique

Le site projeté de l'établissement VILQUIN est implanté au lieu-dit « La Belloire », à l'Est de la commune de Jarnac, à l'Est du département de la Charente (16), à environ 15 km à l'Est de Cognac et 40 km à l'Ouest de Angoulême (*cf. Figure 1*).

Le site VILQUIN est implanté au lieu-dit « La belloire ». Les coordonnées Lambert 93 du site sont : X : 455470 m ; Y : 6515562 m ; Z : 30 m.

Plus précisément, la propriété du site VILQUIN est délimitée géographiquement de la manière suivante (*cf. Figure 2*) :

- en limite Nord-Est, par la RD 194 ;
- en limite Nord-Ouest par la RD 66 ;
- en limite Sud-Est par une entreprise de travail du bois ;
- en limite Sud-Ouest par deux entreprises de stockage d'alcool de bouche.



**Figure 1 : Localisation du site Vilquin à l'échelle départementale (source Géoportail)**



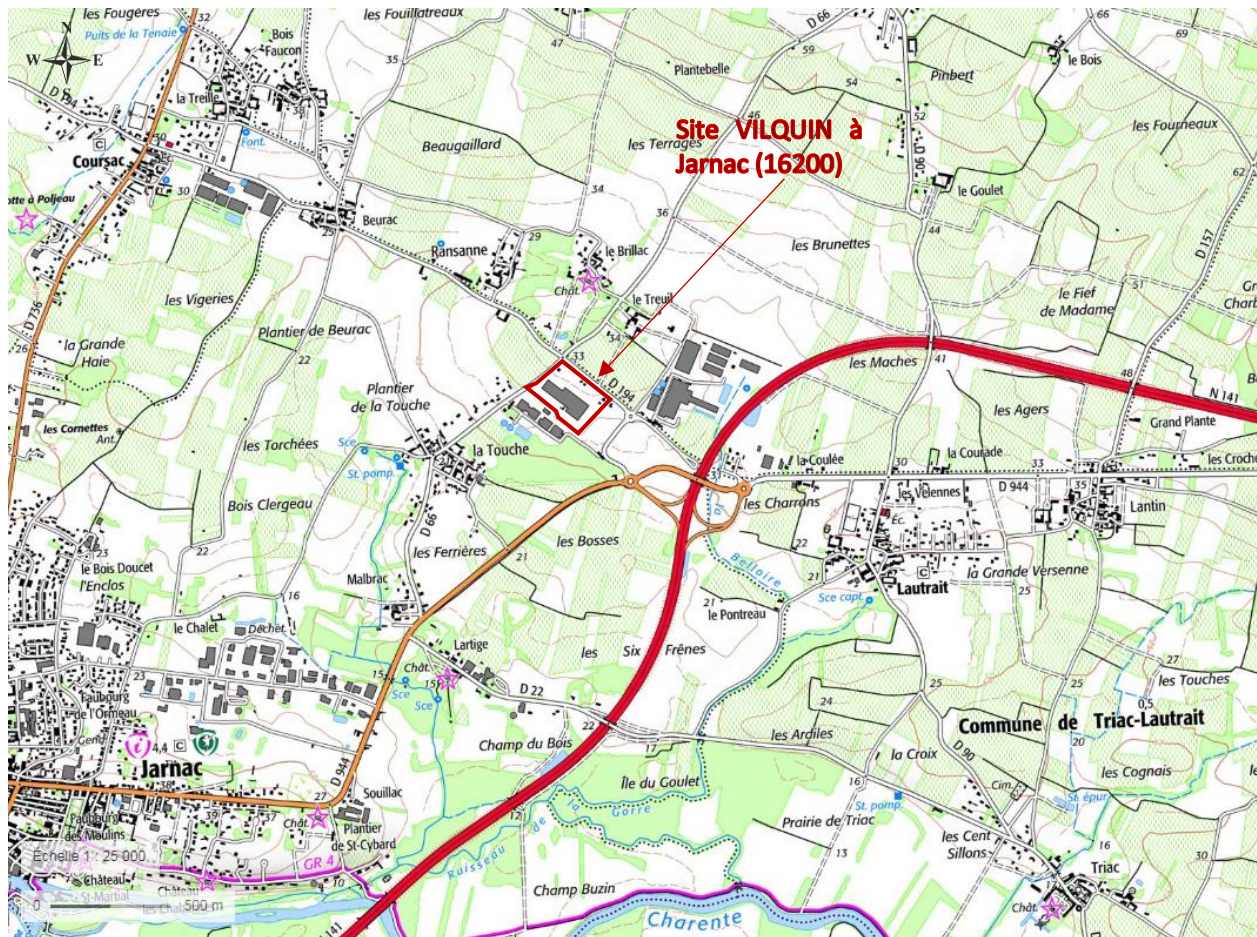


Figure 2 : Localisation du site Vilquin à l'échelle locale (1/25000) (source Géoportail)

### III. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 CONCERNE PAR LE PROJET

---

#### 3.1. Description générale

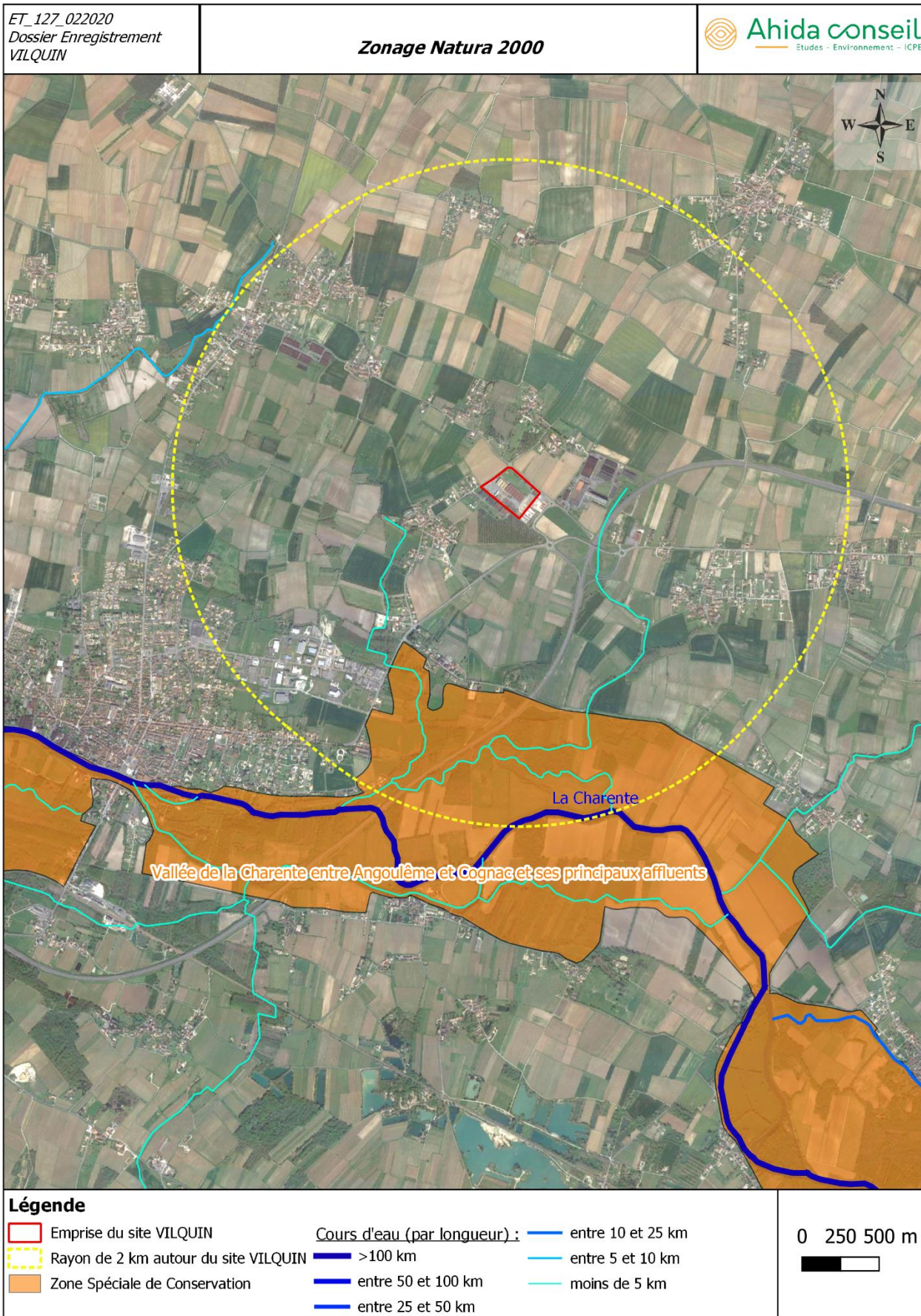
Dans un rayon de 5 km autour du site, un recensement des différents zonages de protection Natura 2000 les plus proches a été effectué auprès des services administratifs de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine.

Le site Natura 2000 le plus proche est le suivant : « **Vallées de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents** » (FR5402009).

Ce site NATURA 2000, désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation au titre de la « Directive Habitat » est situé à **1,3 km au Sud** de l'établissement VILQUIN.

Aucun autre site Natura 2000 désigné en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la « Directive Oiseaux » ou en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la « Directive Habitat » n'est situé dans un rayon de 5 km autour du site de l'établissement VILQUIN.





**Figure 3 : Situation du site VILQUIN vis-à-vis des sites Natura 2000**



Le site Natura 2000 « Vallées de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents » (FR5402009) est désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la « Directive Habitats » par Arrêté Ministériel du 21/08/2006.

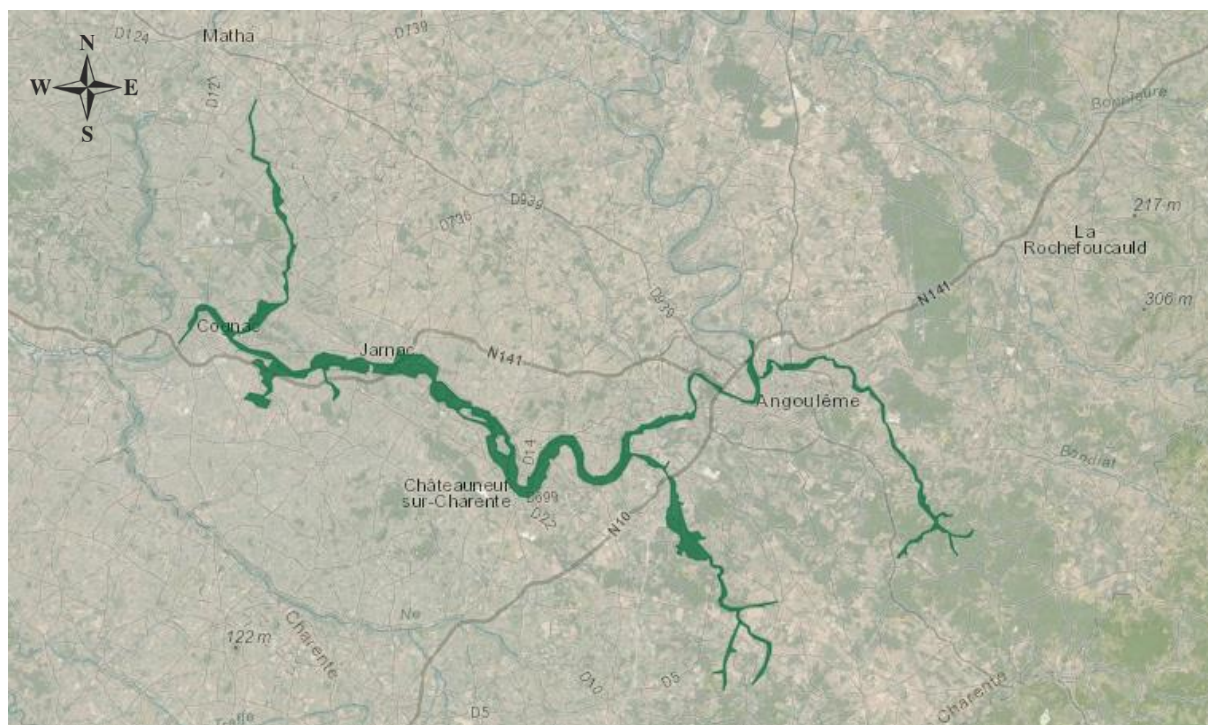
**Tableau 1** : Présentation du site Natura 2000 « Vallée de la Sape et du Meudon »

Appellation	Référence	Désignation	Superficie	Région	Département
« Vallées de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents »	FR5402009	ZSC par Arrêté du 21/08/2006	5373 ha	Nouvelle-Aquitaine	Charente

Se développant le long des cours d'eau de La Charente, il est principalement constitué des milieux et habitats qui leur sont associés tels que des ripisylves et des milieux humides.

La vulnérabilité de ce site est liée à la Pollution des eaux, banalisation des paysages, assèchement des zones humides du lit majeur, transformation des prairies naturelles et semi-naturelles en cultures, généralisation de la populiculture, niveau d'étiage critique...ainsi qu'au développement de l'urbanisation et des infrastructures routières.

Ce site Natura 2000 est situé, au plus proche, à **1,3 km au Sud du site VILQUIN**.



**Figure 4** : Localisation du site Natura 2000 "Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents" (source : INPN)

## 3.2. Les habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la directive 92/43/CEE et ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">3140</a> Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		0,19 (0 %)		M	C	C	B	C
<a href="#">3150</a> Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamon ou de l'Hydrochariton		0 (0 %)		P	D			
<a href="#">3260</a> Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitans et du Callitriche-Batrachion		431,2 (8,03 %)		M	C	C	C	C
<a href="#">3270</a> Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidens p.p.		0,01 (0 %)		M	C	C	C	C
<a href="#">5130</a> Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires		1,2 (0,02 %)		M	C	C	C	C
<a href="#">6110</a> Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	X	0 (0 %)		P	C	C	C	C
<a href="#">6210</a> Pelouses sèches semi-naturelles et facès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)		35,1 (0,65 %)		M	C	C	B	C
<a href="#">6220</a> Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	X	0,1 (0 %)		M	B	C	B	B
<a href="#">6410</a> Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		0,53 (0,01 %)		M	C	C	B	C
<a href="#">6430</a> Mégaphorbiales hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		35,7 (0,66 %)		M	C	C	B	B
<a href="#">7210</a> Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	X	39,34 (0,73 %)		M	B	C	C	B
<a href="#">7230</a> Tourbières basses alcalines		0 (0 %)		P	D			
<a href="#">8310</a> Grottes non exploitées par le tourisme		0 (0 %)		P	C	C	B	C
<a href="#">91E0</a> Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	X	900 (16,75 %)		M	C	C	C	C
<a href="#">9180</a> Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	X	10,21 (0,19 %)		M	C	C	C	C
<a href="#">9340</a> Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia		13,5 (0,25 %)		M	C	C	B	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$ ; B =  $15 \geq p > 2 \%$ ; C =  $2 \geq p > 0 \%$ .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

## 3.3. Les espèces faunistiques et floristiques inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	<a href="#">Myotis myotis</a>	w			i	P	DD	C	C	C	C
M	1355	<a href="#">Lutra lutra</a>	p			i	C	M	C	B	C	B
M	1356	<a href="#">Mustela lutreola</a>	p			i	V	M	C	C	C	C
I	1041	<a href="#">Oxygastra curtisii</a>	p			i	C	M	C	B	C	C
I	1044	<a href="#">Coenagrion mercuriale</a>	p			i	R	M	C	B	C	C
I	1046	<a href="#">Gomphus graslinii</a>	p			i	R	M	C	C	C	C
I	1060	<a href="#">Lycaena dispar</a>	p			i	R	M	C	C	C	C
I	1065	<a href="#">Euphydryas aurinia</a>	p			i	R	M	C	C	C	C
I	1087	<a href="#">Rosalia alpina</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1088	<a href="#">Cerambyx cerdo</a>	p			i	R	M	C	C	C	C
F	1096	<a href="#">Lampetra planeri</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	1102	<a href="#">Alosa alosa</a>	r			i	P	DD	C	C	C	C
F	1103	<a href="#">Alosa fallax</a>	r			i	P	DD	C	C	C	C
F	1106	<a href="#">Salmo salar</a>	r			i	P	DD	C	C	C	C
R	1220	<a href="#">Emys orbicularis</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1303	<a href="#">Rhinolophus hipposidemus</a>	w	1	10	i	P	DD	C	C	C	C
M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	w	100	100	i	P	M	C	B	C	C
M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
M	1308	<a href="#">Barbastella barbastellus</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
M	1310	<a href="#">Miniopterus schreibersii</a>	c	20	20	i	P	P	C	C	C	C
M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	w			i	P	DD	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m<sup>2</sup>, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsters = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



#### IV. CONCLUSION SUR LES INCIDENCES DES MODIFICATIONS PROJETÉES SUR LES SITES NATURA 2000

---

Au regard des éléments suivants concernant le site VILQUIN dans sa configuration d'exploitation après extension du site :

- le site et son aire d'influence ne sont pas situés à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 « Vallées de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents » (FR5402009) ;
- il n'y a aucune connexion topographique, hydrographique ou écologique directe entre l'aire d'influence du site VILQUIN et ce site Natura 2000 ;
- aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire, ayant justifié la désignation de la ZSC, n'a été relevé sur le site de l'établissement VILQUIN ;
- l'activité du site VILQUIN ne génère pas d'eau de process/ d'effluents.

**Le site VILQUIN dans sa configuration d'exploitation après extension du site n'aura aucune incidence sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et l'intégrité du site Natura 2000 : « Vallées de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents » (FR5402009).**